

**Zeitschrift:** Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

**Herausgeber:** geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und  
Landmanagement

**Band:** 115 (2017)

**Heft:** 4

**Artikel:** La réforme de la formation professionnelle initiale (2005-2009)

**Autor:** Meyer, Thomas

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-685952>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vorgenommen und das BBT lancierte eine breite Vernehmlassung bei Bundesämtern, den für die Berufsbildung zuständigen kantonalen Departementen, den OdAs und weiteren interessierten Kreisen.

- Am 7. Oktober 2009 setzte der Bundesrat die Verordnung des SBFI über die berufliche Grundbildung Geomatikerin/Geomatiker mit eidgenössischem Fähigkeitszeugnis (412.101.221.16) mit Wirkung per 1. Januar 2010 in Kraft.
- Im August 2010 startete der erste Ausbildungsgang nach der neuen Verordnung.
- Die ersten Abschlussprüfungen (Qualifikationsverfahren) nach neuem Bildungsplan erfolgten 2014.

Gilt es eine Bilanz zu den Reformarbeiten zu ziehen, so fällt diese durchwegs positiv aus. Den Veränderungen in den Spannungsfeldern Technik, Gesellschaft und Wirtschaft wird mit den drei Schwerpunkten «Amtliche Vermessung», «Geoinformatik» und «Kartografie» Rechnung getragen. Die Entwicklung des Berufsfeldes, des Bildungsplanes und der Bildungsverordnung erfolgte Dank des stetigen Blickes der beteiligten Verbände für die wesentlichen Berufsbildungsfragen effizient und in schlanken Strukturen.

Die Reformkommission wurde in den Trägerverein Geomatiker/in Schweiz «umgewandelt». Der Trägerverein bündelt die Bildungsinteressen der Trägerorganisationen in den Bereichen Berufsbildung und qualifizierende Weiterbildung.

Der Trägerverein feiert im 2017 sein zehnjähriges Jubiläum. Es wird sich zeigen, ob und in welcher Form dieser sich «neu» erfinden muss, um die Chancen der Entwicklungen in den Berufsfeldern (Stichwort: Digitalisierung) sowie im Ausbildungs- und Arbeitsmarkt (Stichwort: Fachkräftemangel) zu nutzen bzw. deren Risiken zu begrenzen.

Thomas Meyer, Geschäftsführer IGS 2004–2008 und 2010 bis dato

## La réforme de la formation professionnelle initiale (2005–2009)

La nouvelle loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur en 2004. Elle a établi un cadre harmonisé pour la formation professionnelle initiale au niveau Suisse, indépendamment de la profession. Les règlements existants devaient être adaptés, ce qui a également été le cas pour le Règlement sur la formation et l'examen de fin d'apprentissage Géomaticiennes/Géomatiens du 16 mars 1998/25 septembre 2001.

Les jalons de la réforme de la formation professionnelle initiale:

- Les premiers travaux de réforme ont été effectués à partir de 2001 dans le cadre du projet sia «ZBZ» (ZeichnerBerufe Zürich). Cinq professions, à savoir dessinateur/trice en bâtiment, dessinateur/trice en génie civil, géomaticien-ne, dessinateur/trice d'intérieurs et dessinateur/trice en aménagement du territoire devaient être réunies dans un seul champ professionnel.
- En avril 2005, des associations diverses et des institutions de formation ont

élaboré un papier stratégique qui a fourni des réponses aux questions relatives au développement du nombre d'apprentis et d'étudiants et qui a fait mention notamment de la création de deux nouvelles spécialisations, à savoir «mensuration officielle» et «géoinformation».

• La décision concernant la nouvelle orientation de la formation en géomatique a été prise par les associations geosuisse, IGS, ASPM (aujourd'hui PGS), OSIG ainsi que FVG/STV et GIG/UTS (aujourd'hui les deux réunis dans GEO+ING), le 3 mai 2005. L'IGS a pris la responsabilité organisationnelle et administrative pour la nouvelle orientation.

La décision d'une nouvelle orientation signifiait la sortie définitive du projet ZBZ.

- Le 20 octobre 2005, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT, aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la re-

cherche) nous a informé sur le calendrier exact du projet de réforme. Lors de cette rencontre, des premiers contacts ont été pris avec la Société Suisse de Cartographie (SSC).

- Les travaux préparatoires, qui devaient être lancés officiellement via un système de tickets, avec les partenaires associés – Confédération, cantons, associations du monde du travail – ont débuté.

L'élément central des travaux préparatoires était la soumission des tickets provisoires auprès de l'OFFT. Afin de clarifier et concrétiser la question du champ professionnel, une analyse de ce dernier a été effectuée au début 2006 avec le soutien de l'institut suisse pour la formation professionnelle, en partenariat avec les associations mentionnées ainsi qu'avec la Société suisse de cartographie (SSC). Toujours au début de l'année 2006, un atelier du futur a été organisé avec des employeurs actuels et futurs, pour esquisser les champs d'action et de compétence des géomaticien-ne-s.

- En mai 2006, la SSC a décidé de participer définitivement au projet de PGS, geosuisse, IGS, GEO+ING et OSIG.
- Le 6 juin 2006, les associations mentionnées plus haut ont déposé une re-

quête de ticket préliminaire auprès de l'OFFT. Elles ont ainsi exprimé la volonté d'élaborer ensemble la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La SSC a déposé une requête identique.

- La demande a été acceptée le 7 juin 2006, mais avec une réserve. Celle-ci concernait la création d'une deuxième filière de «géoinformatique». Il était nécessaire de fournir la preuve de la nécessité de disposer de plusieurs filières et que les places d'apprentissage y relatives étaient créées.
- Sur la base d'une large enquête, le besoin en matière de géoinformatique et la volonté de suivre une telle formation ont pu être démontrées. Suite à la lettre envoyée à l'OFFT en janvier 2007, les réticences de ce dernier ont pu être écartées, ce que l'OFFT a confirmé par courrier du 25 juin 2007.
- L'OFFT a également été informé que les organisations du travail (les associations PGS, geosuisse, GEO+ING, IGS, OSIG et SSC) avaient l'intention de définir clairement les responsabilités en formant une association.
- L'analyse du champ professionnel effectuée dans le cadre des travaux préparatoires pour le ticket préliminaire a déterminé les contenus essentiels pour le plan de formation. Les travaux pour le plan de formation et l'ordonnance sur la formation ont commencé, avec les trois axes principaux suivants: la mensuration officielle, la géoinformation et la cartographie.
- Le 25 juin 2007, une demande a été soumise à l'OFFT de reporter la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, du fait du retard occasionné par la nécessité d'écartier les réserves de l'OFFT.

• L'Association faîtière Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse a été fondée le 21 août 2007.

- Le projet d'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le projet du plan de formation ont été finalisés et une mise en consultation interne a été lancée au printemps 2008. Elle a pris fin le 30 juin 2008 et il ressort des réponses que le travail pratique individuel (TPI) a été très controversé, mais la commission de réforme s'est prononcé en faveur du TPI.
- Le 18 juin 2008, une demande de ticket a été soumise à l'OFFT.
- En été 2008, l'OFFT a lancé le contrôle de cohérence des projets d'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.
- Au même moment, les organisations du travail de la Suisse alémanique ont été consultées au sujet du type de cours (cours-bloc) et sur les lieux de formation (Zurich ou Berne) à privilégier. Le lieu de formation de Zurich a emporté le vote.
- Le 29 août 2008, l'OFFT a confirmé son approbation du projet de réforme de la formation professionnelle initiale avec le délai de mise en œuvre fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Les derniers changements dans le texte de l'ordonnance et dans le plan de formation ont été effectués et l'OFFT a lancé une large mise en consultation auprès des offices fédéraux, des directions cantonales responsables de la formation professionnelle et des organisations du monde du travail et d'autres parties intéressées.
- Le 7 octobre 2009, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Géomaticienne/Géomaticien avec cer-

tificat fédéral de capacité, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- En août 2010, la première formation conforme à la nouvelle ordonnance a débuté.
- Les premiers examens finaux (procédure de qualification) selon le nouveau plan de formation ont eu lieu en 2014. S'il faut tirer un bilan des travaux sur la réforme, il ne peut être que positif. Les trois axes de formation «mensuration officielle», «géoinformatique» et «cartographie» tiennent compte des changements dans les domaines de la technique, de la société et de l'économie. L'évolution du champ professionnel, du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation initiale a pu être réalisée efficacement et avec une structure légère, grâce à l'apport permanent des associations impliquées sur les questions essentielles de la formation professionnelle.

La commission de réforme a été «transformée» en Association faîtière Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse. L'association faîtière met en commun les intérêts des associations membres en matière de formation et de formation continue qualifiante.

Elle fêtera son dixième anniversaire en 2017. Il reste à déterminer si, et sous quelle forme, elle devra se réinventer pour saisir les occasions du développement dans les champs professionnels (mot-clé: numérisation) ainsi que dans le marché de la formation et du travail (mot-clé: pénurie des compétences), respectivement pour limiter leurs risques.

Thomas Meyer, secrétaire général de l'IGS de 2004 à 2008 et de 2010 jusqu'à ce jour